

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 47 (1955)
Heft: 3

Artikel: Débâcle des adversaires du contrôle des prix et des loyers
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion professionnelle, surveillance des marchés étrangers, interventions auprès des pouvoirs publics dans l'intérêt des membres de la profession, négociations avec d'autres groupements professionnels au sujet de questions communes, etc.

» Remarquez qu'il n'y a en fait risque de conflit entre patrons et ouvriers qu'en ce qui touche les conditions de travail, soit précisément ce qui a fait jusqu'ici l'objet de négociations et abouti même à des contrats collectifs. Mais sur les problèmes d'intérêt général, patrons et ouvriers n'ont jamais cherché à s'entendre, alors que l'accord eut été facile et la collaboration féconde. Nous n'avons pas encore vu les patrons et les ouvriers de toute une industrie agir dans le même sens. Le seul fait qu'ils se seraient entendus aurait une portée morale énorme. »

Depuis que ces pages furent écrites par René Robert, quelques faits nouveaux se sont produits: dans plusieurs circonstances, patrons et ouvriers de la même industrie se sont unis pour une action commune. Ce fut notamment le cas pour le statut de l'horlogerie, le statut des transports, etc. Plus récemment encore, dans la question des tarifs douaniers américains sur les montres suisses, la F. O. M. H. et les organisations patronales horlogères ont constitué un front commun pour la défense de leur industrie.

Une idée féconde est en marche et nous devons beaucoup à René Robert qu'elle ait été mise en mouvement.

Débâcle des adversaires du contrôle des prix et des loyers

Par Jean Möri

Même s'ils n'ont pas enregistré une victoire le 13 mars dernier, les partisans de l'initiative de l'Union syndicale suisse pour la protection des locataires et des consommateurs ont plusieurs motifs de se réjouir.

D'abord du fait que l'initiative a trouvé l'agrément de la majorité plus qu'absolue du peuple suisse avec 393 281 oui pour 317 274 au contreprojet de l'Assemblée fédérale. L'opposition directe à l'initiative a fait 380 913 voix. Comme il s'agissait d'une revision constitutionnelle, ce succès aurait dû être complété par une majorité favorable des cantons pour que l'initiative soit acceptée. Cela n'a malheureusement pas été le cas, huit cantons ayant accepté l'initiative contre dix-sept. Parmi ces derniers figurent les cantons catholiques, où le Parti conservateur a réussi à donner le ton, avec le concours de tous les autres partis bourgeois, de la haute finance, du patronat et même des syndicats minoritaires, spécialement confes-

sionnels. Curieuse coalition, en vérité, dont le mérite essentiel devrait être de déterminer clairement où sont les véritables défenseurs des travailleurs si cette démonstration était encore nécessaire. Il est curieux de constater que l'opposition des cantons conservateurs à notre initiative ait été renforcée par certains petits Etats industriels progressistes, tels que Soleure par exemple. Ce sont évidemment là les aléas des votations générales. Le fait que les cantons opposants représentent au total une faible partie des électeurs a choqué certains commentateurs de cette votation mémorable dans nos propres milieux. Il y a sans doute une certaine anomalie qu'on ne voit pas très bien comment écarter à l'avenir. La Confédération suisse repose sur l'union des vingt-deux cantons souverains. On ne voit pas comment changer cette situation sans bouleversement de la Constitution fédérale. Une telle transformation remettrait probablement en question l'alliance des cantons. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire suisse que semblable problème se pose avec acuité, les grands ayant toujours eu de la peine à s'accommoder de l'égalité de droits des petits cantons. Prenons donc notre parti de cette anomalie, d'autant plus aisément que le respect de la grandeur territoriale ou de la force du nombre n'est pas spécialement indiqué dans notre petit pays suisse. Le seul moyen de tourner cette difficulté à l'avenir est probablement de revoir nos méthodes d'action et de propagande dans ces régions plus conservatrices que d'autres.

Un autre motif de satisfaction, c'est le vote favorable de trois cantons romands sur cinq et du Tessin. Les oui dans le canton de Neuchâtel font à peu près le double des non, ce qui constitue le meilleur résultat du pays. Vaud, canton campagnard et viticole, enregistre également un résultat réjouissant avec une majorité de plus de 11 000 oui, Lausanne s'offrant même le luxe de voter pour l'initiative à raison de 10 à 3. Si brillant que soit le résultat de Genève, avec 14 868 oui contre 8565 non, il reste inférieur aux espérances fondées sur la cueillette de 16 656 signatures pour l'initiative. Cette réduction des partisans s'explique probablement par un effort exceptionnel des organisateurs lors de la cueillette des signatures dans ce canton. L'insuccès de Fribourg, avec quelque 2286 voix de différence entre les oui et les non, et du Valais, avec 2583 voix, est fort honorable. Il témoigne de l'effort fourni, dans les fiefs mêmes du Parti conservateur, par les comités cantonaux d'action contre le renchérissement. Fribourg-Ville a d'ailleurs emporté facilement l'enjeu. Le Tessin, une fois de plus, accomplit l'exploit d'imposer le mot d'ordre de l'Union syndicale avec 9583 oui contre 8912 non. Quant on connaît les conditions dans lesquelles la campagne s'est déroulée, la fermeture hermétique de la puissante presse conservatrice à nos annonces, on apprécie mieux encore le travail effectué par le comité cantonal d'action, sous l'égide de la Camera del lavoro. Ces constatations objectives expliqueront l'opti-

misme avec lequel nous envisageons la poursuite de la lutte contre le renchérissement dans ces régions où le problème du logement bon marché prend peut-être plus d'acuité encore qu'ailleurs. Ce que semblent d'ailleurs indiquer les commentaires mi-figue mi-raisin des rédacteurs de la grande presse à Lausanne et à Genève, quant à la nécessité de faire prévaloir le bien public sur l'esprit de lucre dans la construction d'immeubles locatifs.

Le rejet du contreprojet de l'Assemblée fédérale, à la majorité substantielle de 447 650 non contre 317 274 oui et de 15 cantons contre 10 donne aussi matière à satisfaction, même si la réglementation boiteuse actuelle doit prendre fin à la fin de l'année 1956. La volonté du peuple et des cantons à ce propos va obliger l'autorité fédérale à présenter de nouvelles propositions qui devront tenir compte des postulats de l'initiative de l'Union syndicale. Cette volonté ne laisse place à aucune équivoque, elle entend maintenir aussi longtemps que cela est nécessaire des prescriptions fédérales sur le contrôle des prix, des loyers et des fermages. Elle s'oppose résolument à la tendance maîtresse du contreprojet de l'Assemblée fédérale d'autoriser des hausses générales des loyers. Le Conseil fédéral sera bien inspiré de tenir compte de cet avertissement solennel, sous peine de se faire brutalement rappeler à l'ordre par les véritables défenseurs de la volonté populaire. Jusqu'à maintenant, on avait réussi à faire planer un doute sur les intentions du souverain. La votation du 13 mars fut une démonstration si éclatante que le Conseil fédéral ne peut plus l'ignorer.

Mais le grand motif de jubilation, c'est la défaite radicale, définitive, des adversaires de tout contrôle des prix. Ceux-là ont été pris à leurs propres astuces et n'ont réussi à mobiliser péniblement que 65 000 citoyens pour déposer dans les urnes un double non, tandis que 710 000 se prononçaient pour la prorogation d'un certain contrôle temporaire des prix, des loyers, des fermages et des systèmes de compensation. Le diable sait pourtant combien de ruse et de fourberie ont été dépensées pour amener l'électeur à voter deux fois non. Peu nombreux sont les groupements qui recommandèrent publiquement à leurs membres de voter deux fois non. Les groupements patronaux vaudois, dans leur *Bulletin* de février, eurent la franchise de se découvrir ainsi. Mais beaucoup d'autres propagèrent ce mot d'ordre doublement négatif sous le manteau. Dans la *Liberté* du 8 mars, une annonce machiavélique, signée de l'Union suisse des arts et métiers, recommandait de rejeter l'initiative socialiste en votant oui et d'accepter le contreprojet de l'Assemblée fédérale en votant oui. Ceux qui suivirent ce mot d'ordre auront eu la piètre satisfaction de s'être dérangés pour rien, car deux fois oui rendait le bulletin nul.

Le fait que tant de contre-vérités et de démagogie aient été dépensées en vain par les adversaires de l'initiative de l'Union syndicale

suisse pour la protection des locataires et des consommateurs, baptisée « socialiste » et même parfois « socialo-communiste », dans l'intention évidente de la discréditer, constitue un autre motif de réjouissance. Le mensonge du « dirigisme permanent », l'épouvantail d'un prétendu retour à l'économie de guerre, inscrit dans la raison sociale du comité d'action contre notre initiative, les caricatures éculées de l'illustre Fontanet du *Pilori*, ont probablement encore fait des victimes parmi les crédules, mais dans une mesure moindre qu'on n'aurait pu le craindre. Car les mêmes rengaines malhonnêtes sont utilisées dans toutes les votations. C'est justement ce qui leur enlève une bonne partie de leur pouvoir maléfique, avec le concours des expériences pratiques réalisées ensuite.

Mais le plus beau motif de satisfaction, c'est d'avoir pu convaincre ainsi la majorité du peuple suisse, sinon suffisamment celle des cantons, de l'honnêteté et de la nécessité des mesures de prudence préconisées par l'Union syndicale suisse. Cela n'a pas été facile, tous les partis bourgeois — y compris l'Alliance des indépendants du versatile M. Dutweiler — et la grande presse s'étaient coalisés contre nous avec la haute finance, les spéculateurs, les associations d'employeurs et même les syndicats minoritaires. Nous nous sommes heurtés dans la campagne à une dure consigne du silence. Si nos annonces payantes ont été acceptées souvent, elles ont été refusées ailleurs. Le service de presse du comité d'action contre le renchérissement n'a trouvé qu'un accueil dérisoire dans la presse d'information et n'a pas réussi à pénétrer dans la presse politique opposée. Il a fallu compenser ce lourd handicap par une information directe des ménages, l'affiche, la presse syndicale, coopérative et socialiste, aidée en Suisse romande par certaines organisations d'employés, l'Union des producteurs valaisans et la *Liberté syndicale* des chrétiens-sociaux, qui n'a pas voulu se plier au mot d'ordre négatif de la centrale nationale, ce dont nous la félicitons. Et pourtant, notre propagande a réussi à percer cette consigne du silence. Cet isolement savamment organisé par nos adversaires traditionnels ou occasionnels nous conduit à poser une fois de plus le problème de la presse d'information objective, qui est loin d'être résolu. Il ne pourra l'être par des périodiques, mis dans l'impossibilité de répondre à la propagande adverse au jour le jour. Encore quelques expériences de ce genre et le mouvement syndical finira peut-être par se préoccuper de la création de quotidiens capables de faire face à tout moment aux nécessités de l'information. Mais c'est encore là de la musique d'avenir.

Que va-t-il advenir maintenant?

Le communiqué du bureau du Comité syndical, publié au lendemain du scrutin, le laisse clairement entendre en ces termes:

« Se fondant sur les résultats de ce vote, le bureau de l'Union syndicale est d'avis que le Conseil fédéral doit s'abstenir de décréter

de nouvelles augmentations des loyers tant que la pénurie de logements n'aura pas été surmontée; la Caisse de compensation pour le prix du lait doit être maintenue sans changement. Le bureau estime qu'en aucun cas on ne peut renoncer à toute réglementation en matière de contrôle des loyers et des prix dès le 1^{er} janvier 1957. Une délégation de l'Union syndicale suisse se rendra auprès du Conseil fédéral pour s'informer des intentions du gouvernement et lui faire connaître sa manière de voir.»

La lutte de l'Union syndicale suisse contre le renchérissement continue. Il faudra la gagner, dans l'intérêt non seulement des travailleurs, qui ne sauraient admettre sans réagir la lente réduction des salaires réels, alors que les profits s'accroissent sans cesse, mais de l'économie nationale dans son ensemble, qui n'a absolument rien à gagner aux troubles sociaux dont les répercussions sur le politique sont inévitables.

La législation sur la durée du travail dans l'industrie suisse

Par *Albert Laissue*

I. Préambule

Bien que la réglementation actuelle sur le travail dans les fabriques paraisse toute naturelle aux yeux de la jeune génération, elle ne l'est pas. Se faire une idée précise de sa nécessité, de son sens et de son importance est même impossible pour qui n'a pas étudié au moins brièvement les circonstances et les considérations qui ont amené le peuple suisse à accepter la loi sur les fabriques. Du reste, connaître les gros traits des événements entrant en ligne de compte est chose indispensable, d'abord pour l'employeur et l'ouvrier désireux de comprendre le pourquoi de leur statut respectif et, ensuite, pour tous les autres citoyens qui tiennent à exercer consciencieusement leur droit de vote, car le peuple sera encore appelé, selon toute probabilité, à modifier et compléter la législation dont il s'agit. Nous ne pouvons donc nous résoudre à entrer dans le vif du sujet avant d'en avoir esquissé l'histoire.

II. Aperçu historique¹

1. *Sous l'ancien régime*

Malgré son caractère particulièrement agricole, l'économie suisse n'était pas dépourvue d'industrie quand, à la fin du XVIII^e siècle,

¹ Les données figurant dans ce chapitre sont tirées de *La Suisse économique et sociale*, ouvrage publié en 1927 par le Département fédéral de l'économie publique.